

Votation cantonale du 3 avril 2011 sur la révision de la fiscalité des entreprises et la loi sur l'accueil des enfants

OUI à un nouveau contrat social avec les entreprises

Une votation cantonale d'une importance capitale, voire vitale pour le canton de Neuchâtel! Le 3 avril prochain, la population neuchâteloise sera appelée à se prononcer sur la révision de la fiscalité des entreprises et la loi sur l'accueil des enfants, à laquelle est opposée une initiative populaire. Résolument tournée vers l'avenir, la révision de la fiscalité des entreprises permet à ces dernières de prospérer, de générer des emplois et d'ouvrir des perspectives nouvelles pour une diminution de l'impôt des personnes physiques. En outre, il est nécessaire d'améliorer l'offre en structures d'accueil extrafamilial des enfants dont les parents travaillent, mais de manière raisonnable et réaliste, et avec une participation financière des entreprises. Pour dire Oui à l'avenir du canton et Oui à un nouveau contrat social avec les entreprises, le Conseil d'Etat, suivant la position du Grand Conseil, recommande de voter OUI le 3 avril à la révision de la fiscalité des entreprises, OUI à la loi sur l'accueil des enfants et NON à l'initiative "Un enfant, une place".

Réviser la fiscalité des entreprises pour renforcer l'attractivité du canton

Politique économique, politique sociale: l'une ne va pas sans l'autre et les deux objets du scrutin du 3 avril prochain sont donc étroitement liés. Leur dénominateur commun: la contribution des milieux économiques aux charges publiques dans le cadre d'un nouveau contrat social avec les entreprises.

Dans un canton durement touché par le chômage comme Neuchâtel, il est nécessaire de créer des conditions favorables au maintien et à la création d'emplois. C'est ce but que poursuit la révision de la fiscalité des entreprises qui permet de renforcer l'attractivité de notre canton à travers deux mesures: diminution de moitié du taux d'imposition (de 10% à 5%) en six ans (2011-2016) du bénéfice des sociétés et application de ce même taux à toutes les entreprises, ce qui signifie suppression des exonérations et allègements fiscaux dont beaucoup bénéficiaient, sauf cas très exceptionnels; forte diminution du taux (de 0,5% à 0,005%) frappant l'impôt sur le capital des sociétés holding.

Le canton de Neuchâtel offrira ainsi à ses entreprises des conditions-cadre plus favorables et se positionnera désormais comme une région très attractive par rapport aux autres régions du pays ou de l'étranger. Cette mesure constitue en outre une étape clé de l'effort de redressement des finances cantonales qui se traduit déjà par amélioration de 30 millions de francs de rentrées supplémentaires dans le budget 2011. C'est aussi un outil favorable à une

promotion économique dynamique. Enfin, les recettes supplémentaires générées par cet important projet ouvrent des perspectives nouvelles et concrètes pour une baisse de l'impôt des personnes physiques. Le contribuable neuchâtelois en bénéficiera donc également.

Loi sur l'accueil des enfants: un projet qui se veut réaliste et raisonnable

Mais l'impôt n'est pas tout. Les entreprises recherchent également des collaborateurs et des collaboratrices bien formés, expérimentés et disponibles sur le marché du travail. C'est le cas d'un nombre toujours plus important de jeunes femmes qui souhaitent concilier activité professionnelle et vie familiale. L'amélioration de l'accueil des enfants sert donc aussi l'attractivité de notre canton.

Contre-projet à l'initiative irréaliste et déraisonnable "Un enfant, une place" - qui pourrait impliquer une offre de plus de 32.000 places d'accueil, soit un coût de 650 millions de francs supplémentaires! -, la loi sur l'accueil des enfants se veut, elle, réaliste et raisonnable. Prête à entrer en vigueur, elle prévoit de doubler le nombre actuel de places préscolaire et parascolaire d'ici 2014, permettant d'accueillir 60% des enfants de 0 à 4 ans et 30% de ceux de 4 à 12 ans durant 2,5 jours par semaine. C'est un taux réaliste et possible, tout en permettant de poursuivre les efforts à l'avenir.

Cette appréciation a été partagée par les acteurs économiques qui ont été d'accord de participer concrètement au financement des structures d'accueil à hauteur de 7 millions de francs pour commencer et de 10 millions dès 2014. Si l'Etat et les communes verront une augmentation de coûts non négligeable à assumer (plus de 20 millions), ni les parents ni les structures d'accueil, en revanche, ne devraient voir leurs charges s'alourdir.

Pour un contrat gagnant-gagnant avec les entreprises, les familles et les contribuables

Avec ce nouveau contrat social, les entreprises y gagnent des conditions-cadre attractives qui permettent au canton de Neuchâtel de renforcer sa position au niveau national et international et de développer l'emploi. Les familles y gagnent aussi car le nombre de places d'accueil pourra être adapté à la demande avec une participation financière des entreprises. L'Etat et les communes sont également gagnants: dans le budget 2011, la révision de la fiscalité des entreprises rapporte 30 millions de recettes nouvelles à l'Etat. Enfin, les contribuables y gagnent car ces projets ouvrent une perspective concrète pour une baisse de l'impôt des personnes physiques. Et, cerise sur le gâteau, en 14 mois, le TransRUN sera payé!

C'est ce contrat social, un contrat où tout le monde y gagne, que le Conseil d'Etat recommande à la population neuchâteloise de ratifier en votant OUI le 3 avril à la révision de la fiscalité des entreprises, OUI à la loi sur l'accueil des enfants et NON à l'initiative "Un enfant, une place".

Pour rappel, le projet de révision de la fiscalité des entreprises a été largement accepté par le Grand Conseil par 99 voix contre 10 et 4 abstentions, avant qu'un référendum n'y soit opposé par un groupe de citoyens. Quant à la loi sur l'accueil des enfants, le Grand Conseil s'est prononcé en sa faveur par 92 voix contre 16, rejetant l'initiative.

Lancer une dynamique positive pour notre canton!

L'image de Neuchâtel est trop souvent mauvaise dans de nombreux classements intercantonaux. En approuvant la révision de la fiscalité des entreprises et la loi sur l'accueil des enfants, le canton de Neuchâtel a une très belle chance d'inverser cette situation et de se retrouver positivement en tête!

En effet, de nombreux acteurs politiques et économiques suisses invitent la Confédération et les cantons à prendre exemple sur le modèle neuchâtelois en matière de fiscalité des entreprises, un modèle de surcroît eurocompatible. Par ailleurs, les entreprises participent au financement l'accueil des enfants dans très peu de cantons. Autant dire que, là aussi, l'économie et les autorités politiques neuchâteloises montrent ensemble une voie nouvelle, intelligente et prometteuse d'avenir.

Dire deux fois OUI et NON à l'initiative "Un enfant, une place" le 3 avril prochain, c'est donc lancer une dynamique positive pour l'avenir du canton de Neuchâtel. C'est montrer que nous sommes capables de relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

- **Les électrices et électeurs neuchâtelois recevront leur matériel de vote durant la semaine du 7 mars 2011.**

Pour de plus amples renseignements :
Claude Nicati, président du Conseil d'Etat, tél. 032 889 67 00.

Neuchâtel, le 28 janvier 2011